

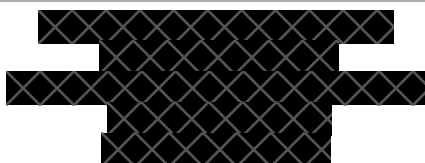
DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : HT24A24A

Mission réalisée le 24/01/2024



PROPRIÉTAIRE



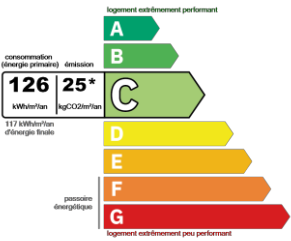
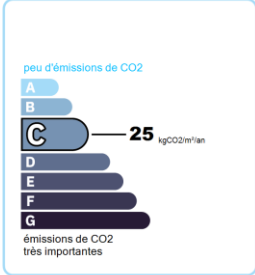




BIEN CONCERNÉ

Appartement 250
Résidence Les Bruyères – Entrée 8
8 rue des Violettes
33700 MÉRIGNAC

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

*Ce document ne peut être annexé seul à un acte authentique et ne peut se substituer aux rapports de diagnostics originaux.
La présente note de synthèse ne dispense pas la lecture complète des rapports qui composent le DDT.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES		DOSSIER N° HT24A24A	
Type de bien : Adresse :	Appartement 250 8 rue des Violettes Résidence Les Bruyères 33700 MÉRIGNAC	Réf. cadastrale(s) :	NC
		Date de construction :	Non communiquée
		Date d'intervention :	24/01/2024
	ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES		Validité du rapport : 23/07/2024
	Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestations de termites au niveau du bâti le jour de la visite.		
	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE		Validité du rapport : 23/01/2034
	<p>Consommation conventionnelle : 126kWh_{ep}/m².an</p>  <p>consommation (énergie primaire) : 126 kWh/m².an émission : 25* kgCO₂/m².an 117 kWh/m².an d'énergie finale</p> <p>logement extrêmement performant (A, B) logement extrêmement peu performant (F, G)</p>	<p>Estimation des émissions : 25kg_{eq}CO₂/m².an</p>  <p>peu d'émissions de CO₂ (A, B) émissions de CO₂ très importantes (G)</p>	
	<p>Estimation des coûts annuels : entre 567 € et 767 € par an Prix moyens des énergies indexées au 01/01/2021</p>		
	DIAGNOSTIC ELECTRICITÉ		Validité du rapport : 23/01/2027
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.		
	ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS		Validité du rapport : 23/07/2024
	<p>Niveau sismicité 2 : OUI Commune à potentiel radon de niveau 3 : NON Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols : NON Feux de forêts : OUI Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) : OUI</p>		

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Annexe		
Balcon n°1 	Parois - Béton Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Béton Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices
Balcon n°2 	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Parois - Béton Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Béton Peinture	Absence d'indices
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices
Cave 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Béton	Absence d'indices
	Plafond - Béton	Absence d'indices
Parking 	Plancher - Enrobé	Absence d'indices
9ème étage		
Chambre n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chambre + Placard n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
Chambre n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Cuisine 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
Entrée/ Salon/ Salle à manger 	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
Salle d'eau 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
W.C. 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	Néant

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	<p><u>Cas général :</u> Les parties d'ouvrages et éléments bois incorporés dans la structure du bâtiment (doublage des parois, espaces intérieurs des cloisons, gaines ou espaces techniques non visitables) ne sont pas contrôlés faute d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de sondage destructif. Les faces de bois des éléments de structure, de menuiserie, d'ornement en contact avec la maçonnerie ne sont pas vérifiés car non visibles et non accessibles par conception. Les éléments recouverts ou inaccessibles (sol, mur, plafond) par du revêtement fixé ou collé, par du mobilier pondéreux ne sont pas examinés par manque d'accessibilité.</p> <p><u>Autre cas spécifique à la mission :</u> Néant</p>



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

NOTE Les indices d'infestations des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I NOTES ET MENTIONS

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **23/07/2024**.

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE-CERT QUALIT COMPETENCES 16 rue Villars 57100 THIONVILLE .



J DEVOIR DE CONSEIL

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garantie).
- En cas d'indices d'infestations de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie (Cf note 2).

K CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

ATLANTIC CONTROLE
50 Rue Chapelet
64200 BIARRITZ
Tél 05 59 12 20 93
Fax 05 59 42 05 65



Référence : **HT24A24A T**

Fait à : **BIARRITZ**, le : **24/01/2024**

Visite effectuée le : **24/01/2024**

Durée de la visite : **1 h 15 min**

Nom du responsable : **DELAYRE Laurent**

Opérateur : Nom : **TODIA NDOULOUK**

Prénom : **Hermann**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

HT24A24A T

5/5



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2433E0273776G
établi le : 24/01/2024
valable jusqu'au : 23/01/2034

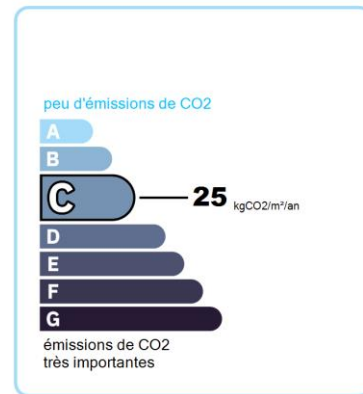
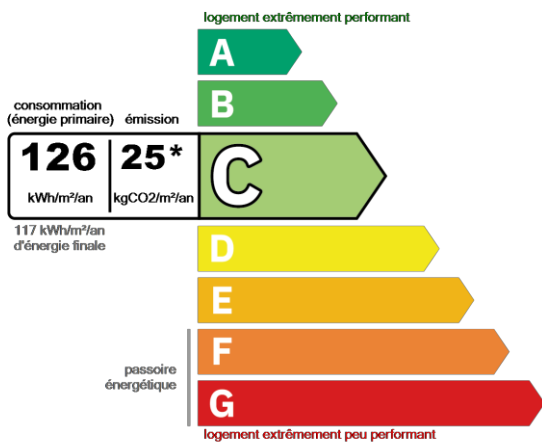
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : **8 rue des Violettes, 33700 MÉRIGNAC / étage: 9ème étage**
type de bien : Appartement 250
année de construction : 1980
surface habitable : **75,29 m²**
propriétaire : [REDACTÉ]
adresse : 8 rue des Violettes, 33700 MÉRIGNAC

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1921 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 9955 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **567 €** et **767 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

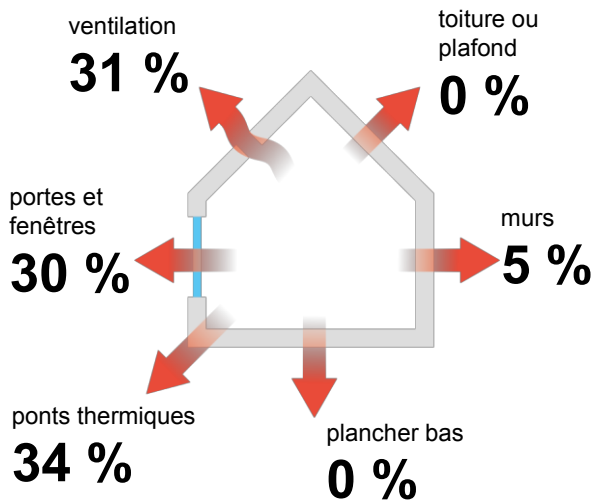
Informations diagnostiqueur

ATLANTIC CONTROLE
siège : 50, rue Chapelet
64200 BIARRITZ
diagnostiqueur :
Hermann TODIA NDOULOUK

tel : 05.59.52.20.93
email : contact@acontreole.fr
n° de certification : C2020-SE01-022
organisme de certification : WE-CERT QUALIT
COMPETENCES



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

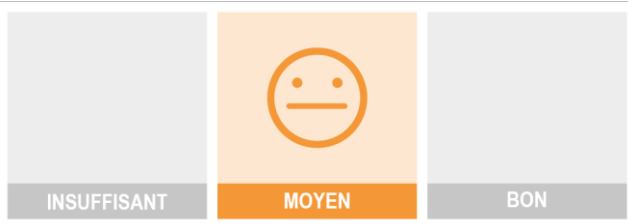
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place

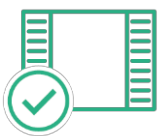


VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	2926 (2926 éf)	Entre 155€ et 209€	28%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	5390 (5390 éf)	Entre 285€ et 385€	48%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	342 (149 éf)	Entre 37€ et 49€	7%
auxiliaires	électrique	853 (371 éf)	Entre 91€ et 123€	17%
énergie totale pour les usages recensés		9 511 kWh (8 836 kWh é.f.)	Entre 567€ et 767€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 112,87l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -33% sur votre facture **soit -60 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 112,87l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

46l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -37% sur votre facture **soit -123 € par an**

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement


	description	isolation
 murs	Mur 1 Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 5 Sud Béton banché donnant sur Circulations communes, isolé Mur 2 Ouest Béton banché donnant sur Extérieur, isolé	très bonne
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture / plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2011, collectif sur Plancher chauffant
 eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2011, collectif, production par accumulation séparée.
 ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 pilotage	Chaudière condensation : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central collectif

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance






Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 8772 à 15536 €

lot	description	performance recommandée
 murs	<p>Isolation des murs par l'extérieur MI & IC</p> <p>: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques. En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	<p>Isolation des murs par l'extérieur MI & IC</p> <p>: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques. En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	<p>Isolation des murs par l'extérieur MI & IC</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)



murs

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$





portes et fenêtres

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du

3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2$ W/(m².K)
• Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

2

Les travaux à envisager montant estimé : 21000 à 50000 €

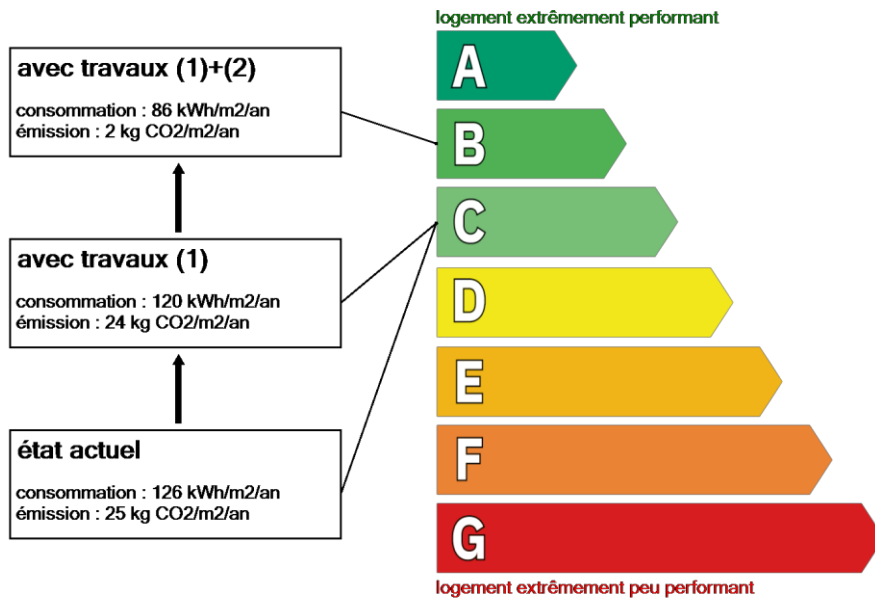
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Ajout d'un nouveau générateur :	
 chauffage	<p>PAC air / eau – (Emission existante compatible) : Remplacement du générateur existant Installation d'une PAC air/eau type Duo Chauffage + ECS Vérifier auprès d'un professionnel que les émetteurs sont adaptés au système pour que le coefficient de performance soit optimum. L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment</p> <p>Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)</p>	

Commentaire:

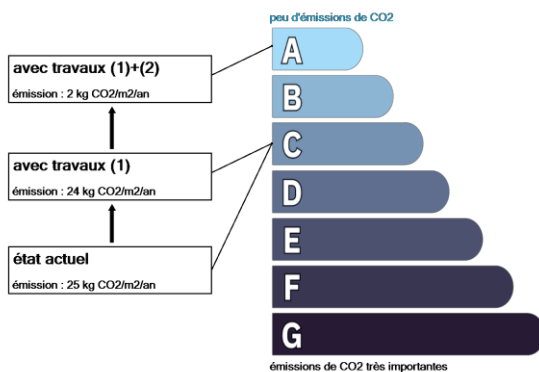
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE-CERT QUALIT COMPETENCES , 16 rue Villars 57100 THIONVILLE

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2433E0273776G**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **24/01/2024**









Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les résultats chiffrés du DPE (consommations, montants des dépenses énergétiques,...) sont obtenus par calcul. Ces résultats peuvent être différents des relevés de consommations réels pour plusieurs raisons :

- Calculs basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, intensité d'occupation réelle...);
- Certains éléments impactant les consommations réelles ne sont pas accessibles ou quantifiables par le technicien (mise en œuvre de l'isolation, mauvais fonctionnement d'un système, étanchéité à l'air réelle,...) et ne sont donc pas pris dans les calculs ;
- Utilisation de valeurs par défaut pour la modélisation du bâtiment faute de justificatifs acceptables.








































généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		33 - Gironde
Altitude	 donnée en ligne	0
Type de bien	 observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	 valeur estimée	1980
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	75,29
Surface habitable de l'immeuble	 document fourni	8432,48
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	10
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,5
Nb. de logements du bâtiment	 observée ou mesurée	112









































enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Est	Surface	 observée ou mesurée	16,3 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 2 Ouest	Surface	 observée ou mesurée	2,5 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Année isolation	 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 3 Nord	Surface	 observée ou mesurée	28,97 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé
Mur 4 Sud	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	16,63 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Mur 5 Sud	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	10,81 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Plafond 1	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	12,41 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	16,13 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	75,29 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	75,29 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Local chauffé
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	8,25 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,12 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 3	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,62 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,2 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 4		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Porte 1		
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	 observée ou mesurée	1,6 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Mur 1 Est (vers le haut)		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,2 m
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le haut)		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Type isolation	 valeur par défaut	ITI
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,2 m
Linéaire Mur 3 Nord (vers le haut)		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,59 m
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur



























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 4 Sud (vers le haut)	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	6,65 m
Linéaire Mur 5 Sud (vers le haut)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	4,96 m
Linéaire Mur 1 Est (vers le bas)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	8,2 m
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	8,2 m
Linéaire Mur 3 Nord (vers le bas)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	11,59 m
Linéaire Mur 4 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	6,65 m
Linéaire Mur 5 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	4,96 m
Linéaire Mur 1 Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 2 Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 1 Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	⊙ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 2 Ouest (à droite du refend)	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 2 Ouest	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊙ observée ou mesurée	9,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊙ observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 2 Mur 2 Ouest	Position menuiseries	⊙ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,25 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2 Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,65 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 4 Mur 1 Est	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Porte 1 Mur 5 Sud	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire		
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation		
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	75,29 m ²		
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2011		
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz		
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non		
	QP0	 valeur par défaut	0,05 kW		
	Pn	 document fourni	600 kW		
	Rpn	 valeur par défaut	93,78 %		
	Rpint	 valeur par défaut	99,78 %		
	Chaudière condensation	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non	
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Plancher chauffant	
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	75,29 m ²	
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central	
		Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central collectif	
		Présence de comptage	 observée ou mesurée	Oui	
		Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation	
		Type production ECS	 observée ou mesurée	Collectif	
		Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non	
		Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non	
		Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non	
		Volume de stockage	 observée ou mesurée	1500 L	
		Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable après 2012
			Année installation	 document fourni	2019
			Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non
	Menuiseries avec joints		 observée ou mesurée	Oui	

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'articles et les libellés d'anomalies (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté.

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant



Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1)

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Il est rappelé que l'ensemble des locaux à usage d'habitation sont soumis à l'obligation d'une installation de détecteur de fumée depuis le 8 mars 2015 (loi n° 2010-238 du 9 mars 2010)



8 EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d' urgence , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u>
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u>
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Etat de l'installation intérieure d'électricité



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum) :

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **24/01/2024**

Date de fin de validité : **23/01/2027**

Etat rédigé à **BIARRITZ**, Le **24/01/2024**

Nom : **TODIA NDOULOUK** Prénom : **Hermann**

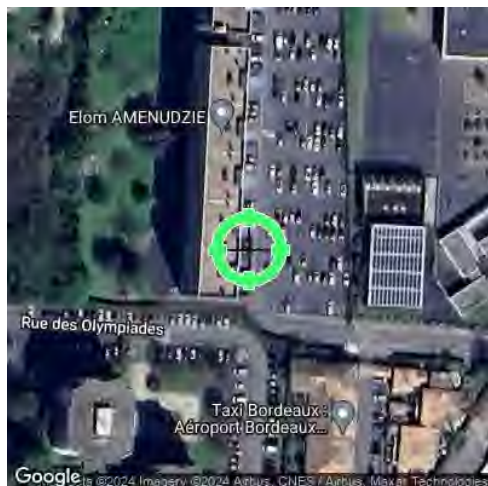
ATLANTIC CONTRÔLE

50, Rue Chapelet
64200 BIARRITZ
Tél 05 59 52 20 93
Fax 05 59 42 05 65




Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	HT24A24A
Date de réalisation	24/01/2024
Localisation du bien	8 rue des Violettes 33700 MERIGNAC
Section cadastrale	000 BI 72, 000 BI 69, 000 BI 67
Altitude	42.48m
Données GPS	Latitude 44.849524 - Longitude -0.648972
Désignation du vendeur	██
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **ATLANTIC CONTROLE** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° NC du 23/07/2019 mis à jour le

Adresse de l'immeuble 8 rue des Violettes 33700 MERIGNAC
Cadastre 000 BI 72, 000 BI 69, 000 BI 67

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date
1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date
3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain autres
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
oui non
> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui non
> L'immeuble est situé en zone de prescription
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2023-698 du 31 juillet 2023
oui non
> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :
> d'ici à trente ans > compris entre trente et cent ans
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?
oui non
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?
oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/MT
oui non
** catastrophe naturelle, minière ou technologique

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Fiche Sismicité, Liste de arrêtés de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur
Acquéreur
Date 24/01/2024 Fin de validité 24/07/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

Préfecture : Gironde

Adresse de l'immeuble : 8 rue des Violettes 33700 MERIGNAC

En date du : 24/01/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	04/07/1983	04/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	16/07/1983	27/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/08/1983	09/08/1983	05/10/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/04/1986	02/05/1986	18/07/1986	03/08/1986	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	14/09/1986	15/09/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/09/1986	24/09/1986	27/01/1987	14/02/1987	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1989	31/08/1990	16/09/1990	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	11/02/1990	15/02/1990	14/05/1990	24/05/1990	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	30/06/1992	16/08/1993	03/09/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	08/08/1992	09/08/1992	19/03/1993	28/03/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	10/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1995	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1995	31/12/1996	03/11/1997	16/11/1997	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	31/12/1998	19/03/1999	03/04/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/07/1999	27/07/1999	07/02/2000	26/02/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/04/2002	30/04/2003	22/05/2003	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/05/2008	31/05/2008	05/12/2008	10/12/2008	<input type="checkbox"/>
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2010	30/09/2010	30/01/2012	02/02/2012	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	02/08/2011	02/08/2011	28/11/2011	01/12/2011	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/03/2012	29/07/2013	02/08/2013	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	26/07/2013	27/07/2013	10/09/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	30/06/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019	<input type="checkbox"/>
Inondations par remontées de nappe phréatique	01/11/2019	31/12/2019	24/05/2022	25/06/2022	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	17/06/2021	19/06/2021	30/06/2021	02/07/2021	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : BOUTINET SALICIO Jennyfer et Baptiste

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : *Guide Général PPR*

Extrait Cadastral

Département : Gironde

Commune : MERIGNAC

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Parcelles : 000 BI 72, 000 BI 69, 000 BI 67

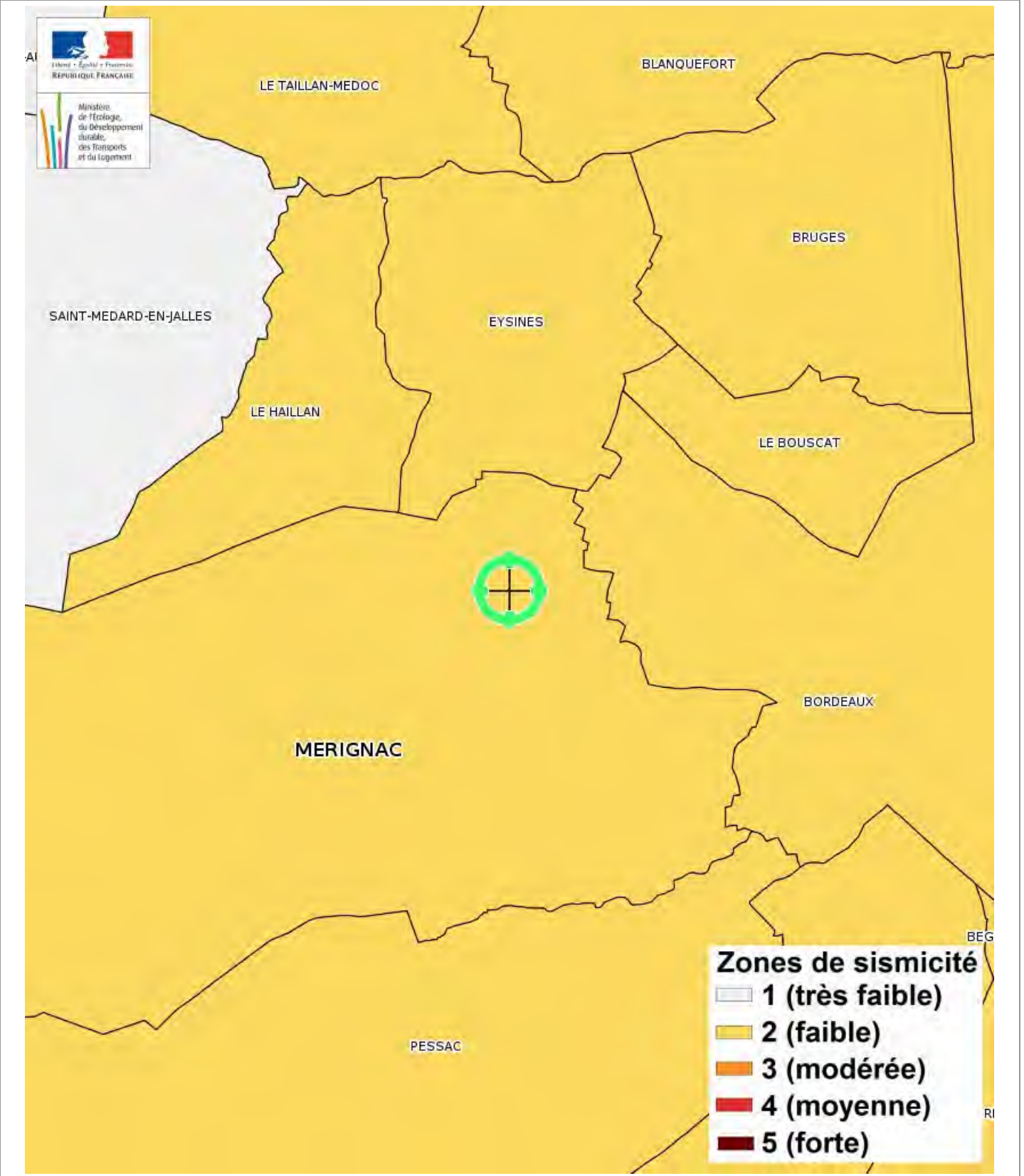


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Gironde

Commune : MERIGNAC

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



Carte

Feux de forêts

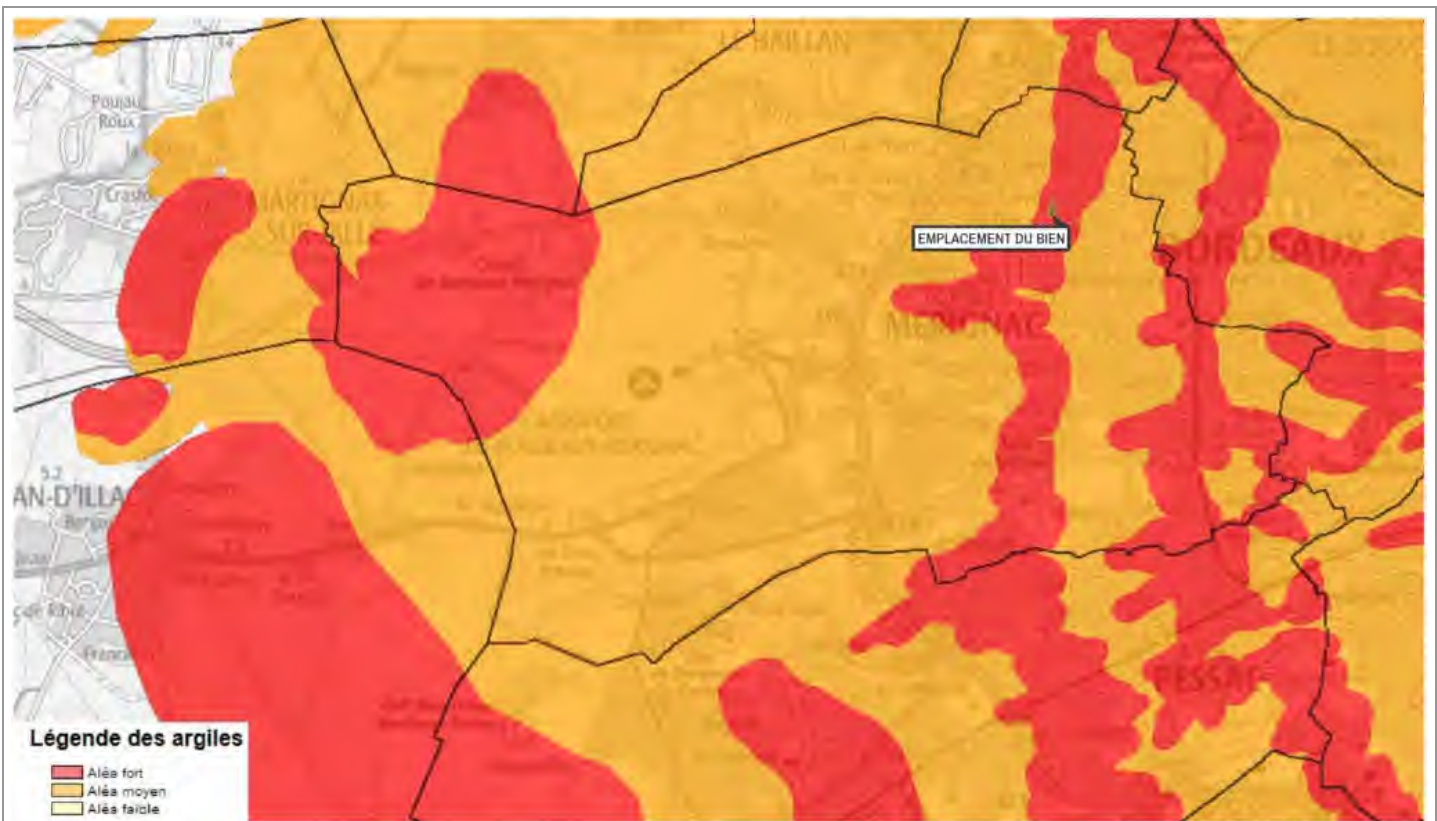
LE RISQUE FEUX DE FORÊT



39

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

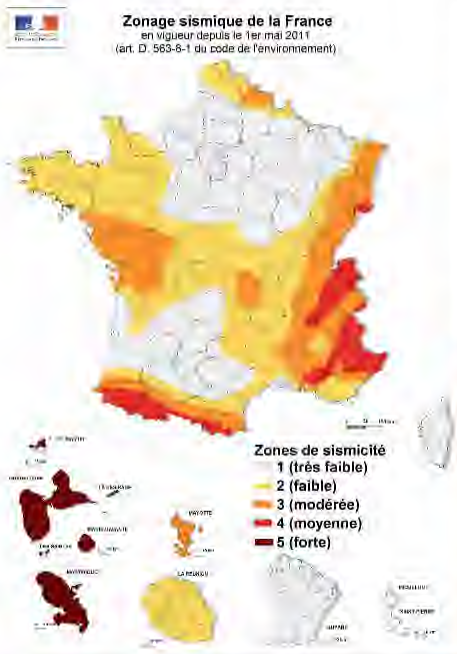
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI – EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/miniformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 536-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-R, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avenants par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, ont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Annexes

Arrêtés

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – Bordeaux Métropole :

- Sur la commune de AMBES :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS03024	ELF Ancienne raffinerie d'Ambès
33SIS06244	FUMISOL

- Sur la commune de BEGLES :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS03003	Décharge de Bègles Hourcade
33SIS03012	BAIGTS
33SIS03013	GRE
33SIS03015	VERRIERS D'AQUITAINE
33SIS06245	RENAULAC
33SIS06479	SAIR

- Sur la commune de BLANQUEFORT :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS03027	WINTERSTEINA

Annexes

Arrêtés

* Sur la commune de BORDEAUX :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS03028	ARDEA
33SIS05843	IMP Saint Joseph
33SIS05844	Ecole maternelle Lucien Faure
33SIS06208	CUB Gendarmerie Bastide
33SIS06220	DOMAINES CORDIER - SHELL
33SIS06221	LESIEUR
33SIS06223	Pollution Radium Bassins à Flots
33SIS06227	Décharge de Labarde
33SIS06233	SCI VAILLANT-ALDI
33SIS06234	OXYMETAL
33SIS06236	CACOLAC
33SIS06243	LA CORNUBIA
33SIS06264	ESSO QUAI PALUDATE (STATION SERVICE BRIENNE)
33SIS06305	TETE NOIRE
33SIS06349	BORIE-MANOUX
33SIS06365	LARROUDE Bordeaux

* Sur la commune de EYSINES :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06260	La Métallisation Générale

* Sur la commune de GRADIGNAN :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06289	TOTAL (ex-MOBIL BHV)

Annexes

Arrêtés

- Sur la commune LE HAILLAN :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06255	METBACH-BAUER

- Sur la commune de LORMONT :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06368	EPCOS

- Sur la commune de MARTIGNAS SUR JALLE :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06239	LALANNE - Monfaucon
33SIS06254	GRAVIERES LALANNE - Estigeac
33SIS06265	TOTAL - Relais ELF Pont du Pas
33SIS06283	Décharge ABCCD Martignas
33SIS06309	Décharge VEOLIA Martignas

- Sur la commune de MERIGNAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS05850	DEA de Bordeaux Merignac
33SIS06240	DORTIGNAC RECUPERATION
33SIS06252	GARAGE DE LETOILE - De LIMA
33SIS06253	BLANCONNIER
33SIS06273	Station service SHELL 4 Chemins
33SIS06285	SNECMA

Annexes

Arrêtés

- Sur la commune de PESSAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06262	MAFET (Blanchisserie)
33SIS06274	BAIL FRANCE
33SIS06270	TOTAL - Relais des Vignes

- Sur la commune de SAINT-MEDARD-MEUC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06230	Ancienne décharge Lande de Tournoux

- Sur la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06203	SANITRA-FUJURRIER
33SIS06259	JALL MATIC

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.girondiques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITE

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article R161-44 du code de l'environnement, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article R181-50 du code de l'environnement, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- * par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de *quatre mois* à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le 21 FEV. 2019

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

Annexes

Arrêtés



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service Risques et Gestion de Crise
Unité Plans de Prévention des Risques
Naturels Terrestres et Technologiques

Bordeaux, le 23 juillet 2019

ARRÊTÉ DU 23 juillet 2019

MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIER ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Cité Administrative - B.P. 90 - 33000 BORDEAUX CEDEX

Annexes

Arrêtés

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais, du Grand Saint Emilionnais, Jalle Eau Bourde, Latitude Nord Gironde, Medoc Coeur presqu'île, Médullienne, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération du Libournais, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;
- VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015-108 du 11 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle «Val de Virvée» issue de la fusion des communes de Aubie et Espessas, de Saint-Antoine et de Salignac ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-08-01-001 du 01 août 2016 portant création de la commune nouvelle «Castets et Castillon» issue de la fusion des communes de Castets-en-Dorthe et de Castillon-de-castets ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-11-17-001 du 17 novembre 2017 portant création de la commune nouvelle «Margaux-Cantenac» issue de la fusion des communes de Margaux et de Cantenac ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-007 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Blaignan-Prignac» issue de la fusion des communes de Blaignac et de Prignac en Médoc ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-008 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Val de Livenne» issue de la fusion des communes de Marçillac et de Saint-Caprais-de-Blaye ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-009 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Porte de Benauges» issue de la fusion des communes d'Arbis et de Cantois ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Considérant que la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs doit faire l'objet d'une mise à jour suite à la fusion de plusieurs communes ;

Considérant que la prise en compte des zones à potentiel radon et les secteurs d'information sur les sols modifie la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde du 29 octobre 2012.

Annexes

Arrêtés

Article 2 :

Dans le département de la Gironde, la liste des communes pour lesquelles s'applique l'obligation de joindre un état des risques naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location, est la suivante :
ABZAC, AMBARES et LAGRAVE, AMBES, ANDERNOS les BAINS, ANGLADE, ARBANATS, ARCACHON, ARCINS, ARES, ARSAC, ARTIGUES PRES BORDEAUX, Les ARTIGUES de LUSSAC, ARVEYRES, ASQUES, AUDENGE, AVENSAN, AYGUEMORTES les GRAVES, BAGAS, BARTIE, BARON, BARSAC, BASSANNE, BASSENS, BAURECH, BAYAS, BAYON SUR GIRONDE, BEAUTIRAN, BEGADAN, BEGLES, BEGUEY, BELIN-, BELLET, BERSON, BEYCHAC ET CAILLAU, BIGANOS, Les BILLAUX, BLAIGNAC, BLAIGNAN- PRIGNAC, BLANQUEFORT, BLAYE, BLESIGNAC, BONNETAN, BONZAC, BORDEAUX, BOULJAC, BOURDELLES, BOURG, Le BOUSCAT, BRANNE, BLAUD et SAINT LOUIS, La BREDE, BRUGES, CARANAC et VILLAGRAINS, CABARA, CADARSAC, CADAUJAC, CADILLAC, CADILLAC en FRONSADAIS, CAMARSAC, CAMBES, CAMBLANES et MEYNAC, CAMIAC et SAINT DENIS, CAMIRAN, CAMPS SUR L'ISLE, CAMPUGNAN, CANEJAN, CAPIAN, CAPTEUX, CARBON BLANC, CARCANS, CARIGNAN de BORDEAUX, CARS, CARTELEGUE, CASSEUIL, CASTELNAU de MEDOC, CASTETS et CASTILLON, CASTILLON la BATAILLE, CASTRES-GIRONDE, CAUDROT, CAVIGNAC, CENAC, CENON, CERONS, CESTAS, CEZAC, CHAMADELLE, CISSAC - MEDOC, CIVRAC de BLAYE, CIVRAC sur DORDOGNE, CIVRAC en MEDOC, COMPS, COUQUEQUES, COURS DE MONSEGUR, COUTRAS, COUTURES, CREON, CROIGNON, CUBNEZAIS, CUBZAC LES PONTS, CURSAN, CUSSAC FORT MEDOC, DAIGNAC, DARDENAC, DIEULIVOL, DONNEZAC, Les EGLISOTTES et CHALAURES, ESPIET, Les ESSEINTES, ETAULIERS, EYNESSE, EYRANS, EYSINES, FALEYRAS, FARGUES SAINT HILAIRE, Le FIEU, FLAUIAGUES, FLOIRAC, FLOUDES, FONTEI, FOURS, FRONSAC, GAILLAN en MEDOC, GALGON, GAURIAC, GAURIAGUET, GENERAC, GENISSAC, GIRONDE SUR DROPT, GOURS, GRADIGNAN, GRAYAN et L'HOPITAL, GREZILLAC, GULLAC, GUILLOS, GUTRES, GUJAN-MESTRAS, Le HAILLAN, HAUX, HOSTENS, BOURTIN, HURE, ISLE SAINT GEORGES, IZON, JAU-, DIGNAC et LOIRAC, JAILLAC, LABARDE, LACANAU, LAGORCE, LALANDE DE POMEROL, LAMARQUE, LAMOTHE LANDERRON, La LANDE DE FRONSAC, LANDERROUET SUR SECUR, LANGOIRAN, LANGON, LANSAC, LANTON, LAPUYAUX, LARUSCADE, LATRESNE, LEZE CAP PEURET, LEOGEATS, LEOGNAN, LEPARBE MEDOC, LESTIAC SUR GARONNE, LIBOURNE, LIGNAN de BORDEAUX, LORMONT, LOUBENS, LOUPES, LOUPIAC, LOUPIAC de la REOLE, LITTON-MEDOC, LUGAIGNAC, LUGON et L'ILE de CARNEY, LUSSAC, MACAU, MADIRAC, MARANSIN, MARCENAIS, MARGAUX-CANTENAC, MARIONS, MARSAS, MARTIGNAS SUR JALLE, MARIILLAC, MAZON, MERIGNAC, MESTERIEUX, MIOS, MOMBRIER, MONCAUZY, MONSEGUR, MONTAGNE, MONTAGOODIN, MONTUSSAN, MORIZES, MOULLAC, MOULIETS et VILLEMARTIN, MOULIS EN MEDOC, MOULON, NAUJAC SUR MER, NEAC, NERIGEAN, NEUFFONS, ORDONNAC, PAILLET, PAREMPUYRE, PAULIAC, Les PEINTURES, PELLEGRUE, PERISSAC, PESSAC, PESSAC SUR DORDOGNE, PETIT PALAIS et CORNEMPS, PELIARD, LE PIAN MEDOC, LE PIAN-SUR-GARONNE, PINEUILH, PLASSAC, PLEINE SELVE, PODENSAC, POMEROL, POMPIGNAC, FONBAURAT, PORCHERES, Le PORGE, PORTETS, Le POUT, PREIGNAC, PRIGNAC et MARCAMPES, PUGNAC, PUJOLS SUR CIRON, LE PUY, PUYBARBAN, QUEYRAC, QUINSAC, RAUZAN, REIGNAC, La REOLE, RIMONS, RIONS, La RIVIERE, ROQUEBRUNE, SABLONS, SADRAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN, SAINT ANDRE de CUBZAC, SAINT ANDRE ET APPELLES, SAINT ANDRONY, SAINT ANTOINE SUR L'ISLE, SAINT AUBIN de BLAYE, SAINT AUBIN de BRANNE, SAINT AUBIN de MEDOC, SAINT AVIT de SOULEGE, SAINT AVIT SAINT NAZAIRE, SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, SAINT CHRISTOLY DE BLAYE, SAINT CHRISTOLY DE MEDOC, SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, SAINT CHRISTOPHE DES BARDES, SAINT CIERS d'ABZAC, SAINT CIERS de CANESSE, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT DENIS de PILE, SAINT EMILION, SAINT ESTEPHE, SAINT GENES de BLAYE, SAINT GENES de FRONSAC, SAINT GENES de LOMBAUD, SAINT GERMAIN d'ESTEUIL, SAINT GERMAIN du PUCH, SAINT GERMAIN de la RIVIERE, SAINT GERVAIS, SAINT GIRONIS d'AIGUEVIVES, SAINT HIPPOLYTE, SAINT JEAN d'ILLAC, SAINT JEAN de BLAIGNAC, SAINT JULIEN BEYCHEVELLE, SAINT LAURENT d'ARCE, SAINT LAURENT des COMBES, SAINT LAURENT MEDOC, SAINT LEON, SAINT LOUBERT, SAINT LOUBES, SAINT LOUIS de MONTERRAND, SAINT MACAIRE, SAINT MAGNE de CASTILLON, SAINT MATXANT, SAINT

Dir. Administrative - B P 90 - 33090 BIARRITZ CEDEX

Annexes

Arrêtés

MARIENS, SAINT MARTIN de LAYE, SAINT MARTIN de LERM, SAINT MARTIN de SESCAS, SAINT MARTIN du BOIS, SAINT MARTIN LACAUSSE, SAINT MEDARD d'EYRANS, SAINT MEDARD de GUIZIERES, SAINT MEDARD en JALLES, SAINT MICHEL DE FRONSAC, SAINT PALAIS, SAINT PARDON de CONQUES, SAINT PAUL, SAINT PEY d'ARMENS, SAINT PEY de CASTETS, SAINT PIERRE d'AURILLAC, SAINT PIERRE de MONS, SAINT QUENTIN de BARON, SAINT ROMAIN la VIRVEE, SAINT SAUVEUR, SAINT SAUVEUR de PUYNORMAND, SAINT SAVIN, SAINT SEURIN de BOURG, SAINT SEURIN de CADOURNE, SAINT SEURIN de CURSAC, SAINT SEURIN SUR L'ISLE, SAINT SULPICE de FALEYRENS, SAINT SULPICE de GUILLERAGUES, SAINT SULPICE et CAMEYRAC, SAINT TROJAN, SAINT VINCENT de PAUL, SAINT VINCENT de PERTIGNAS, SAINT VIVIEN de BLAYE, SAINT VIVIEN de MEDOC, SAINT YZAN de SOUDIAC, SAINT YZANS de MEDOC, SAINTE CROIX du MONT, SAINTE EULALIE, SAINTE FLORENCE, SAINTE FOY la GRANDE, SAINTE HELENE, SAINTE TERRE, SALLEBOEUF, SAMONAC, SAUGON, SAUMOS, La SAUVE, SAVIGNAC de L'ISLE, SOULAC SUR MER, SOUSSANS, TABANAC, Le TAILLAN MEDOC, TAILLECAVAT, TALAIS, TALENCE, TARGON, IARNES, TAURIAC, Le TEICH, Le TEMPLE, La TESTE DE BUCH, TEUILLAC, TIZAC de CURTON, TIZAC de LAPOUYADE, TOULENNE, Le TOURNE, TRESSES, VALEYRAC, VAL-de- LIVENNE, VAL DE VIRVEE, VAYRES, VENDAYS MONTALIVET, VENSAC, VERAC, VERDELAIS, Le VERDON SUR MER, VERTHEUIL, VIGNONET, VILLANDRAUT, VILLEGOUGE, VILLENAVE d'ORNON, VILLENEUVE, VIRELADE, VIRSAC, YVRAC.

Le détail des risques par commune fait l'objet d'un arrêté spécifique fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département de la Gironde et à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr>).

Article 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et Mesdames et Messieurs les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

La Préfète



Annexes

Arrêtés



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

La Préfète de la Gironde,

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 6 avril 2021 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté du 21/02/19 restaurant des secteurs d'informations sur les sols sur l'EPCI de Bordeaux Métropole ;

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 01/07/20 et le 01/07/21 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 16/01/20 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 15/01/21 et le 15/02/21 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 16/01/21 au 15/02/21 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Gironde,

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont ajoutés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de Bordeaux Métropole.

sur la commune de Mérignac
Fiche SIS N° 33SIS11798

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>
L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDTM.

ARTICLE 4 - APPLICATION

La Secrétaire Générale de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 09 AVR. 2021
La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAVBAT

Cité administrative
2 rue Jules Ferry - BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 24 80 80
www.gironde.gouv.fr

Annexes

Arrêtés



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service Risques et Gestions de Crise
Unité Plans de Prévention des Risques
Naturels Terrestres et Technologique

Bordeaux, le 23 JUL. 2019

ARRÊTÉ DU 23 juillet 2019

**FIXANT LA LISTE DES RISQUES ET DES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR
L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Cité Administrative - B.P. 99 - 33000 BORDEAUX CEDEX

1/001

Annexes

Arrêtés

- VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais, du Grand Saint Emilionnais, Jalle Eau Bourde, Latitude Nord Gironde, Medoc Coeur presqu'Ile, Médullienne, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération du Libourmois, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;
- VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU l'arrêté préfectoral du _____ fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde ;

Considérant que l'évolution des champs de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs nécessite de mettre à jour la liste des documents par commune ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge les 364 arrêtés (un par commune) fixant la liste des risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur les communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers des 20 novembre 2012 et 19 décembre 2013.
La liste des arrêtés abrogés se trouve en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Abzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 3 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Ambarès et Lagrave** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 179 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Maransin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 180 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marcenais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 181 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Margaux-Cantenac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 182 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marionis** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 183 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marsas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 184 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Martignas sur Jalles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 185 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Martillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 186 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mazion** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 187 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mérignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 188 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mesterrieux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 375 :

Un tableau récapitulatif des arrêtés de catastrophes naturelles en Gironde jusqu'au 1^{er} janvier 2019 est fourni en annexe 2 du présent arrêté.

Article 376 :

Les fiches communales d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs visée aux articles 2 à 375 du présent arrêté seront mises à jour chaque fois que la liste des risques et des documents à prendre en compte sera modifiée.

Article 377 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département de la Gironde et à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr>).

Article 378 :

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 379 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et Mesdames et Messieurs les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

La Préfète

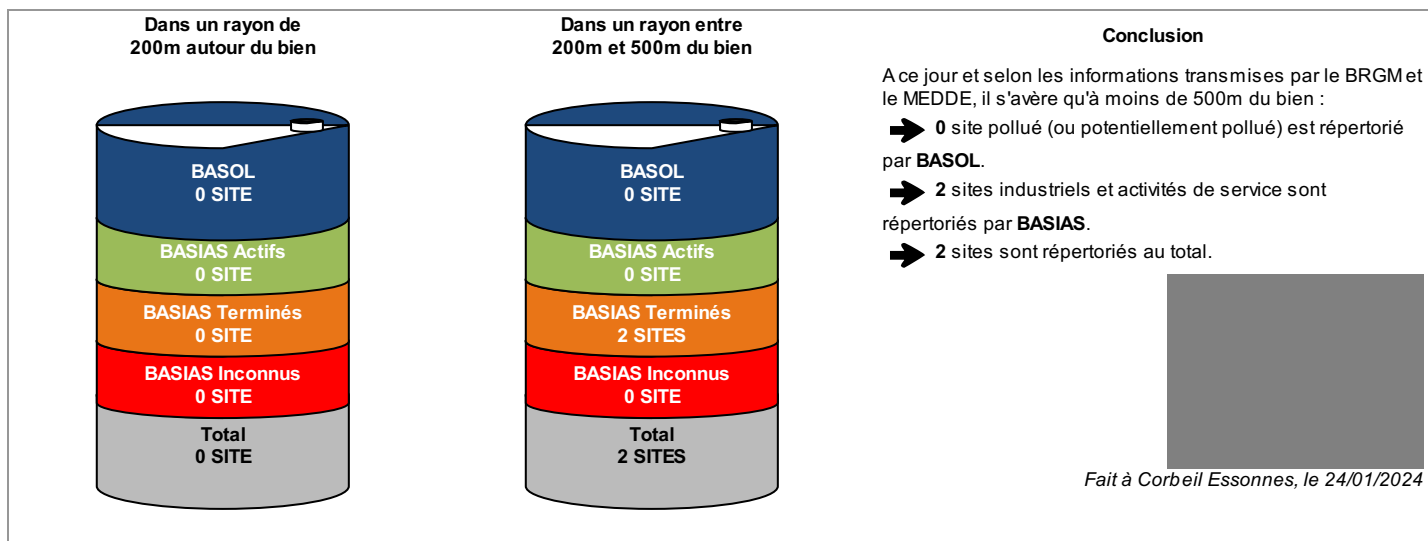


Fabienne BRICOL

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	HT24A24A
Date de réalisation	24/01/2024
Localisation du bien	8 rue des Violettes 33700 MERIGNAC
Section cadastrale	BI 72, BI 69, BI 67
Altitude	42.48m
Données GPS	Latitude 44.849524 - Longitude -0.648972
Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédés au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

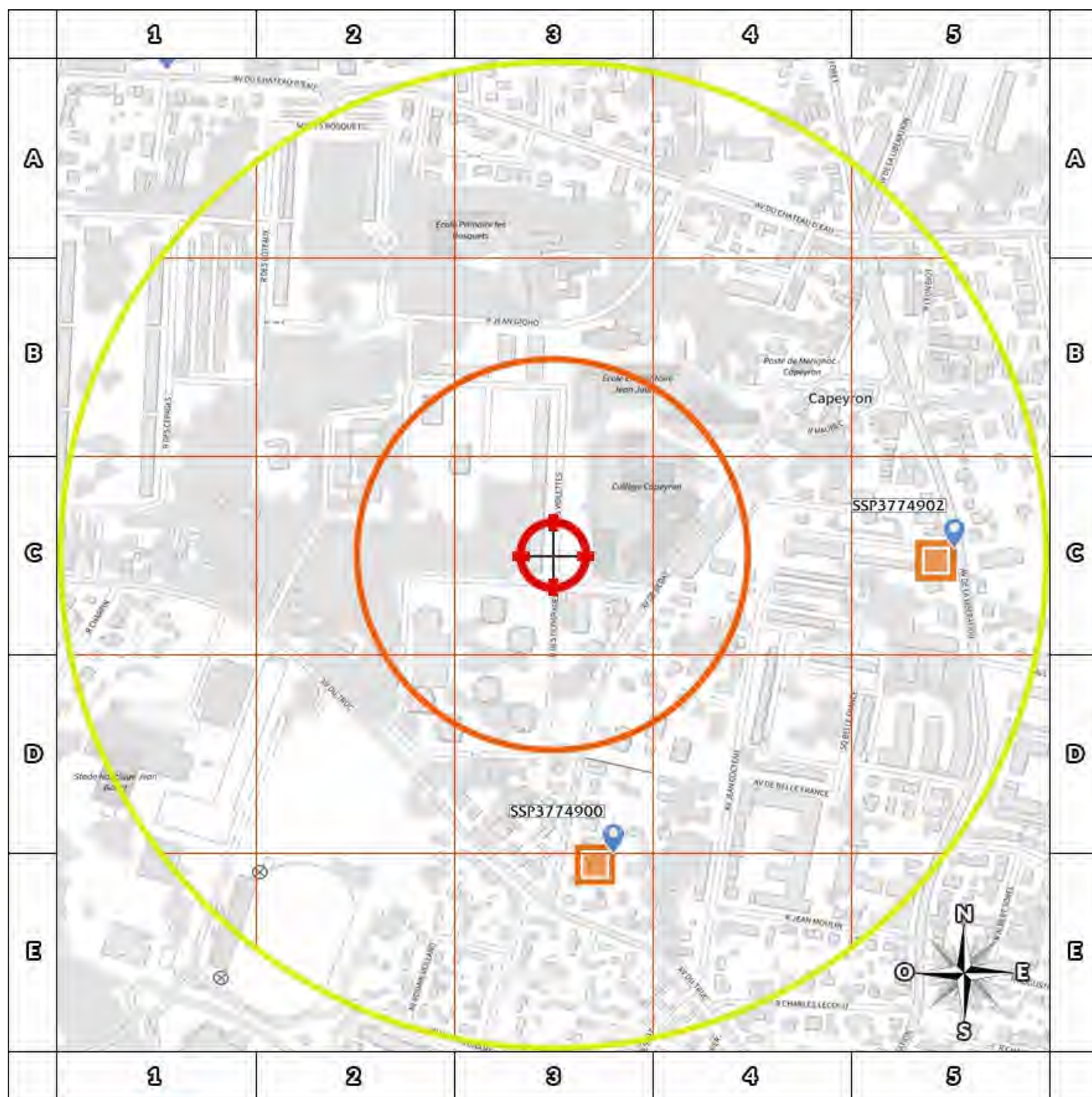
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

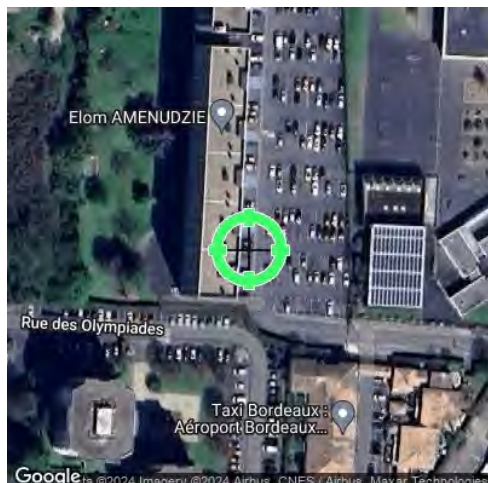
situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
E3	GANAUSE PIERRE	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	316 m
C5	STATION SERVICE DE CAPEYON	BP Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	385 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	HT24A24A
Date de réalisation	24/01/2024
Localisation du bien	8 rue des Violettes 33700 MÉRIGNAC
Section cadastrale	BI 72, BI 69, BI 67
Altitude	42.48m
Données GPS	Latitude 44.849524 - Longitude -0.648972
Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

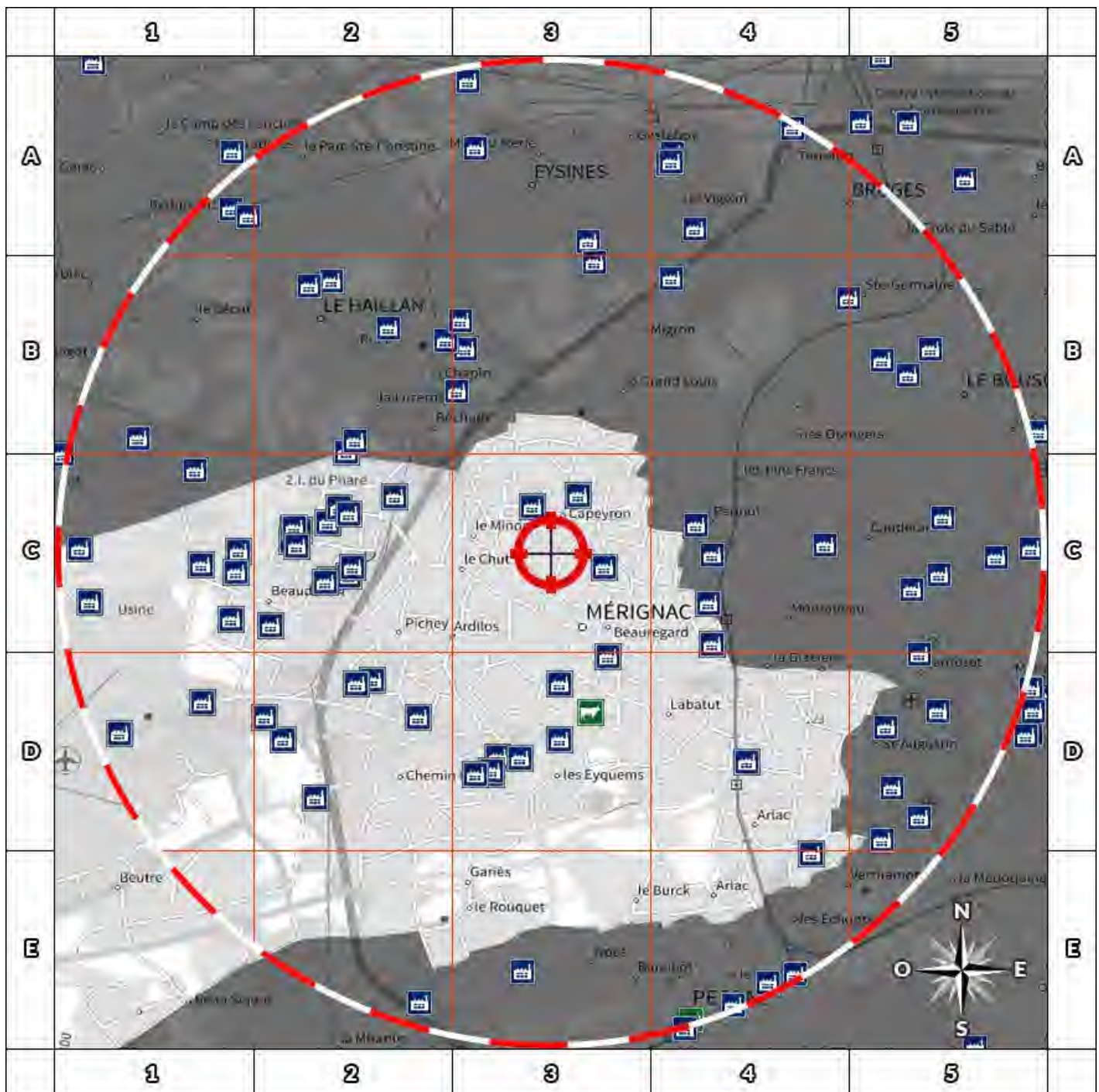
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de MERIGNAC



- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de MERIGNAC

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	243 avenue de la Marne 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX BOIS SERVICE	12 avenue Jacqueline Auriol 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUBLISI Syndic	Résidence Parc de Capeyron 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MSF LOGISTIQUE	3 rue Domaine de la Fontaine 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROVIA Gironde	Aéroport de Bordeaux 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MSF LOGISTIQUE	3 rue Domaine de la Fontaine 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOMOFrance	Rue de Pont Madame 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JEANNEAU S.A.S.	35 Rue Maurice Lévy 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MONDESIR	18, avenue du Maréchal Galliéni 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROVIA Gironde	Aéroport de Bordeaux 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX BOIS SERVICE	12 avenue Jacqueline Auriol 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Société AUCHAN	Avenue des Frères Robinson 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEYSEN	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Société AUCHAN	Avenue des Frères Robinson 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Chemin du Prada 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais de Pichey 127 avenue de l'Yser 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX BOIS SERVICE	12 avenue Jacqueline Auriol 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais de Pichey 127 avenue de l'Yser 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Cours d'Ornano 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEYSEN	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MSF LOGISTIQUE	3 rue Domaine de la Fontaine 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEYSEN	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	243 avenue de la Marne 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROVIA Gironde	Aéroport de Bordeaux 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUBLISI Syndic	Résidence Parc de Capeyron 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	LIAUTY	Cours d'Ornano 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOMOFRANCE	Rue de Pont Madame 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING (SAS)	Avenue JFK BP90100 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUBLISI Syndic	Résidence Parc de Capeyron 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MONDESIR	18, avenue du Maréchal Galliéni 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUBLISI Syndic	Résidence Parc de Capeyron 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORD	Beutre 361 Avenue de l'Argonne 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Cours d'Ornano 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Chemin du Prada 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POQUE-BONNET Ketty	9 rue du Croustet 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JEANNEAU S.A.S.	35 Rue Maurice Lévy 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Chemin du Prada 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JEANNEAU S.A.S.	35 Rue Maurice Lévy 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DASSAULT FALCON SERVICE	106 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	243 avenue de la Marne 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Cours d'Ornano 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	243 avenue de la Marne 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	Chemin du Prada 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOMOFRANCE	Rue de Pont Madame 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	KLEPIERRE MANAGEMENT	Centre commercial Mérignac Soleil 17 avenue de la Somme 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STELIA AEROSPACE (ex EADS SOGERMA)	27, rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCSO UNIKALO	18 rue du Meilleur Ouvrier de France ZI de l'Hippodrome 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	STELIA AEROSPACE (ex EADS SOGERMA)	27, rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOGARA FRANCE	Avenue du Cap Ferret BP 96 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Rocade Ouest - A 630 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOGARA FRANCE	Avenue du Cap Ferret BP 96 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	Société AUCHAN	Avenue des Frères Robinson 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCSO UNIKALO	18 rue du Meilleur Ouvrier de France ZI de l'Hippodrome 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	DECATHLON	Domaine de Pelus Avenue Argonne 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCSO UNIKALO	18 rue du Meilleur Ouvrier de France ZI de l'Hippodrome 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	ASPHALTE AQUITAINE SARL	Lieu-dit Bâche de l'Eau 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MENART & FILS	11 chemin du Gallus 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOGARA FRANCE	Avenue du Cap Ferret BP 96 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DALKIA	Résidence Parc de Capeyron 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUMAILLAC	8 rue Johannes Gutenberg 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre Commercial Mérignac Soleil Route du Cap Ferret 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MENART & FILS	11 chemin du Gallus 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre Commercial Mérignac Soleil Route du Cap Ferret 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TAUZIN	6 rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	KLEPIERRE MANAGEMENT	Centre commercial Mérignac Soleil 17 avenue de la Somme 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STELIA AEROSPACE (ex EADS SOGERMA)	27, rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	KLEPIERRE MANAGEMENT	Centre commercial Mérignac Soleil 17 avenue de la Somme 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ATS INDUSTRIE	ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MENART & FILS	11 chemin du Gallus 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais de Fichay 127 avenue de l'Yser 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Rocade Ouest - A 630 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ATS INDUSTRIE	ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ATS INDUSTRIE	ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROVIA Gironde	Aéroport de Bordeaux 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASPHALTE AQUITAINE SARL	Lieu-dit Bâche de l'Eau 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Société AUCHAN	Avenue des Frères Robinson 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASPHALTE AQUITAINE SARL	Lieu-dit Bâche de l'Eau 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON


Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	JEANNEAU S.A.S.	35 Rue Maurice Lévy 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais de Pichey 127 avenue de l'Yser 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TAUZIN	6 rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASPHALTE AQUITAINE SARL	Lieu-dit Bâche de l'Eau 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TAUZIN	6 rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUMAILLAC	8 rue Johannes Gutenberg 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Rocade Ouest - A 630 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEYSEN	33689 Mérignac	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECATHLON	Domaine de Pelus Avenue Argonne 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TAUZIN	6 rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECATHLON	Domaine de Pelus Avenue Argonne 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX BOIS SERVICE	12 avenue Jacqueline Auriol 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUMAILLAC	8 rue Johannes Gutenberg 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATS INDUSTRIE	ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ROUMAILLAC	8 rue Johannes Gutenberg 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MSF LOGISTIQUE	3 rue Domaine de la Fontaine 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POQUE-BONNET Ketty	9 rue du Croustet 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AHCARS	10 ALL FELIX NADAR 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DOMOFRANCE	Rue de Pont Madame 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LT compétition	18 avenue de la forêt 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING (SAS)	Avenue JFK BP90100 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LT compétition	79C avenue du chateau d'eau 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORD	Beutre 361 Avenue de l'Argonne 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TLF	rue Jacquard 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	RTE DU CAP FERRET PARKING CARREFOUR 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DASSAULT FALCON SERVICE	106 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SOREVI	Espace Mérignac Phare 11, avenue de la Grange Noire 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MONDESIR	18, avenue du Maréchal Galliéni 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DASSAULT FALCON SERVICE	106 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MONDESIR	18, avenue du Maréchal Galliéni 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POQUE-BONNET Ketty	9 rue du Croustet 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POQUE-BONNET Ketty	9 rue du Croustet 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECO-TRANSFORMATION (ex SEOSSE)	Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DASSAULT FALCON SERVICE	106 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING (SAS)	Avenue JFK BP90100 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOREVI	Espace Mérignac Phare 11, avenue de la Grange Noire 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	RTE DU CAP FERRET PARKING CARREFOUR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	79C avenue du chateau d'eau 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	RTE DU CAP FERRET PARKING CARREFOUR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	18 avenue de la forêt 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TLF	rue Jacquard 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	18 avenue de la forêt 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	79C avenue du chateau d'eau 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AHCARS	10 ALL FELIX NADAR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	79C avenue du chateau d'eau 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TLF	rue Jacquard 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TLF	rue Jacquard 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECO-TRANSFORMATION (ex SEOSSE)	Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LT compétition	18 avenue de la forêt 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECO-TRANSFORMATION (ex SEOSSE)	Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING (SAS)	Avenue JFK BP90100 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AHCARS	10 ALL FELIX NADAR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORD	Beutre 361 Avenue de l'Argonne 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORD	Beutre 361 Avenue de l'Argonne 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOREVI	Espace Mérignac Phare 11, avenue de la Grange Noire 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECO-TRANSFORMATION (ex SEOSSE)	Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOREVI	Espace Mérignac Phare 11, avenue de la Grange Noire 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	RTE DU CAP FERRET PARKING CARREFOUR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AHCARS	10 ALL FELIX NADAR 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DALKIA	Résidence Parc de Capeyron 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NORAUTO	2 rue Georges Ohm 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE A DER	5 rue Isaac Newton 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE A DER	5 rue Isaac Newton 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MIDAS	8-12 avenue de la somme 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EPDM AQUITAINE	5 allée Félix Nadar 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOREG	8, rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EPDM AQUITAINE	5 allée Félix Nadar 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NORAUTO	2 rue Georges Ohm 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE - Mérignac	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARDANIMO-FAUCHER Caroline	63 AVENUE DE BELLEVUE 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TR EXPRESS	16 Rue des Genêts Zone Saint-Exupéry 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT RETAIL	254 avenue de la Marne 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARDANIMO-FAUCHER Caroline	63 AVENUE DE BELLEVUE 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Carrosserie WALCKER	300 avenue des Eyquems 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	Parking Carrefour 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Carrosserie WALCKER	300 avenue des Eyquems 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE A DER	5 rue Isaac Newton 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	AIRLEC AIR ESPACE	7 rue Caroline Aigle 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EPDM AQUITAINE	5 allée Félix Nadar 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARDANIMO-FAUCHER Caroline	63 AVENUE DE BELLEVUE 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	Parking Carrefour 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MIDAS	8-12 avenue de la somme 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOREG	8, rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TR EXPRESS	16 Rue des Genêts Zone Saint-Exupéry 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GALASSI Georges	35 avenue Maurice Levy 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TR EXPRESS	16 Rue des Genêts Zone Saint-Exupéry 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE - Mérignac	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DORTIGNAC RECUPERATION	99 à 103 rue Paul Doumer 33689 MERIGNAC	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHANTIERS MODERNES	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOREG	8, rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AIRLEC AIR ESPACE	7 rue Caroline Aigle 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AFM Recyclage	41, 47 avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	AIRLEC AIR ESPACE	7 rue Caroline Aigle 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHANTIERS MODERNES	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MIDAS	8-12 avenue de la somme 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AIRLEC AIR ESPACE	7 rue Caroline Aigle 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NORAUTO	2 rue Georges Ohm 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CANTET (à supprimer)	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NORAUTO	2 rue Georges Ohm 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TR EXPRESS	16 Rue des Genêts Zone Saint-Exupéry 33700 MERIGNAC	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	Parking Carrefour 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	LIAUTY	14 route de Pessac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FEU VERT	Parking Carrefour 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOREG	8, rue Gay Lussac ZI du Phare 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CANTET (à supprimer)	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DASSAULT Aviation SA	B.P. N° 24 54 Avenue Marcel Dassault 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS PROUST AUTOMOBILES	17 Avenue de Magudas 33185 LE HAILLAN	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Aéroport de Bordeaux Cedex 026 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	Avenue des Marronniers 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	WORLD FUEL SERVICES	Aéroport de Bordeaux Mérignac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	Avenue des Marronniers 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DALKIA	Résidence Parc de Capeyron 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre Commercial Mérignac Soleil Route du Cap Ferret 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS PROUST AUTOMOBILES	17 Avenue de Magudas 33185 LE HAILLAN	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Centre en Route de la Navigation Aérienne Sud-Ouest	Av de Beaudésert 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GUY ENNE ENROBES - Mérignac	Z I du Phare Rue Gay Lussac 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MBA (SARL Matériaux et Bois d'Aquitaine)	11 bis ave du Meilleur Ouvrier de France 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	REDA	Z.I. du Phare 10, rue Bernard PALISSY 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GUY ENNE ENROBES - Mérignac	Z I du Phare Rue Gay Lussac 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	REDA	Z.I. du Phare 10, rue Bernard PALISSY 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JV COATING (ex ELECTROCHROME)	BP 60027 - ZI du Phare 9, rue Bernard Palissy 33689 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	SAS PROUST AUTOMOBILES	17 Avenue de Magudas 33185 LE HAILLAN	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JV COATING (ex ELECTROCHROME)	BP 60027 - ZI du Phare 9, rue Bernard Palissy 33689 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	MELHAN	ZI Saint Eupéry 7 rue de Bacaris 33700 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GUY ENNE ENROBES - Mérignac	Z I du Phare Rue Gay Lussac 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	Avenue des Marronniers 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	WORLD FUEL SERVICES	Aéroport de Bordeaux Mérignac 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MBA (SARL Matériaux et Bois d'Aquitaine)	11 bis ave du Meilleur Ouvrier de France 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MELHAN	ZI Saint Eupéry 7 rue de Bacaris 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Aéroport de Bordeaux Cedex 026 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MELHAN	ZI Saint Eupéry 7 rue de Bacaris 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCSO UNIKALO	18 rue du Meilleur Ouvrier de France ZI de l'Hippodrome 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	Centre en Route de la Navigation Aérienne Sud-Ouest	Av de Beaudésert 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DALKIA	Résidence Parc de Capeyron 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre en Route de la Navigation Aérienne Sud-Ouest	Av de Beaudésert 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Rocade Ouest - A 630 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Aéroport de Bordeaux Cedex 026 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre Commercial Mérignac Soleil Route du Cap Ferret 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Aéroport de Bordeaux Cedex 026 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOGARA FRANCE	Avenue du Cap Ferret BP 96 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre en Route de la Navigation Aérienne Sud-Ouest	Av de Beaudésert 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WORLD FUEL SERVICES	Aéroport de Bordeaux Mérignac 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	KLEPIERRE MANAGEMENT	Centre commercial Mérignac Soleil 17 avenue de la Somme 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MENART & FILS	11 chemin du Gallus 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MBA (SARL Matériaux et Bois d'Aquitaine)	11 bis ave du Meilleur Ouvrier de France 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MELHAN	ZI Saint Eupéry 7 rue de Bacaris 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MBA (SARL Matériaux et Bois d'Aquitaine)	11 bis ave du Meilleur Ouvrier de France 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STELIA AEROSPACE (ex EADS SOGERMA)	27, rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECATHLON	Domaine de Pelus Avenue Argonne 33689 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING SAS	Avenue du Président Kennedy BP 90100 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DORTIGNAC RECUPERATION	99 à 103 rue Paul Doumer 33689 MERIGNAC	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE MATERIAUX ENROBES	Avenue de la Grange Noire Zone Industrielle du Phare 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	AFM Recyclage	41, 47 avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	AFM Recyclage	41, 47 avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	DASSAULT Aviation SA	B.P. N° 24 54 Avenue Marcel Dassault 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GALASSI Georges	35 avenue Maurice Levy 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GALASSI Georges	35 avenue Maurice Levy 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING SAS	Avenue du Président Kennedy BP90100 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	REDA	Z.I. du Phare 10, rue Bernard PALISSY 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DORTIGNAC RECUPERATION	99 à 103 rue Paul Doumer 33689 MERIGNAC	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	14 route de Pessac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	14 route de Pessac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE - Mérignac	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE - Mérignac	33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LIAUTY	14 route de Pessac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LAFARGE BETON SUD-OUEST SAS	Le Galus Nord Impasse Félix Nadar 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHANTIERS MODERNES	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHANTIERS MODERNES	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AFM Recyclage	41, 47 avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	CANTET (à supprimer)	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CANTET (à supprimer)	33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GALASSI Georges	35 avenue Maurice Levy 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DORTIGNAC RECUPERATION	99 à 103 rue Paul Doumer 33689 MERIGNAC	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LAFARGE BETON SUD-OUEST SAS	Le Galus Nord Impasse Félix Nadar 33689 MERIGNAC	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DASSAULT Aviation SA	B.P. N° 24 54 Avenue Marcel Dassault 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	REDA	Z.I. du Phare 10, rue Bernard PALISSY 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	WORLD FUEL SERVICES	Aéroport de Bordeaux Mérignac 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE MATERIAUX ENROBES	Avenue de la Grange Noire Zone Industrielle du Phare 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	AQUITAINE MATERIAUX ENROBES	Avenue de la Grange Noire Zone Industrielle du Phare 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JV COATING (ex ELECTROCHROME)	BP 60027 - ZI du Phare 9, rue Bernard Palissy 33689 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	Avenue des Marronniers 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AQUITAINE MATERIAUX ENROBES	Avenue de la Grange Noire Zone Industrielle du Phare 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JV COATING (ex ELECTROCHROME)	BP 60027 - ZI du Phare 9, rue Bernard Palissy 33689 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GUYENNE ENROBES - Mérignac	Z I du Phare Rue Gay Lussac 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING SAS	Avenue du Président Kennedy BP 90100 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDA MANUFACTURING SAS	Avenue du Président Kennedy BP 90100 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROUST AUTOMOBILES	17 Avenue de Magudas 33185 LE HAILLAN	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE BETON SUD-OUEST SAS	Le Galus Nord Impasse Félix Nadar 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE BETON SUD-OUEST SAS	Le Galus Nord Impasse Félix Nadar 33689 MERIGNAC	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DASSAULT Aviation SA	B.P. N° 24 54 Avenue Marcel Dassault 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

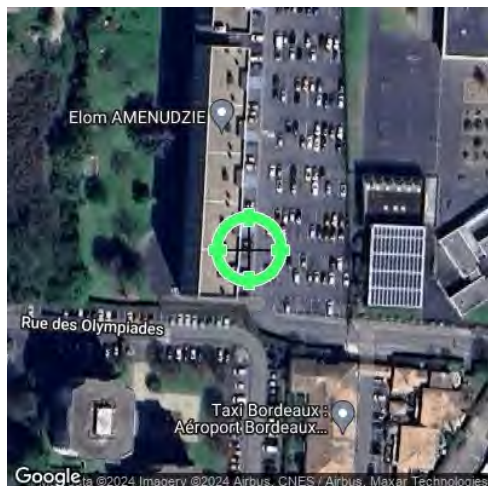
Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
CMGO (ex GAIA)	Lande de Bellevue-Sud 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CMGO (ex GAIA)	Lande de Bellevue-Sud 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CMGO (ex GAIA)	Lande de Bellevue-Sud 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STI FRANCE (PRODEC METAL)	Rue Thierry Sabine Aéroport 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
Société BORDELAISE VALORISATION MATERIAUX	Lieu dit Hestigeac Est 193 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation sans titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STI FRANCE (PRODEC METAL)	Rue Thierry Sabine Aéroport 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
STI FRANCE (PRODEC METAL)	Rue Thierry Sabine Aéroport 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
COLAS Sud-Ouest	Lieu dit Lande du Lucbert 33160 ST MEDARD EN JALLES	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
FABRIMACO - ISDI	Estigeac Hestigeac Ouest 33127 Martignas-sur-Jalle	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
STI FRANCE (PRODEC METAL)	Rue Thierry Sabine Aéroport 33700 Mérignac	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
GUYENNE ENVIRONNEMENT	Passe des Villas Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CMGO (ex GAIA)	Lande de Bellevue-Sud 33689 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
GUYENNE ENVIRONNEMENT	Passe des Villas Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
GUYENNE ENVIRONNEMENT	Passé des Villas Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
GUYENNE ENVIRONNEMENT	Passé des Villas Lande de Bellevue Sud 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Société BORDELAISE VALORISATION MATERIAUX	Lieu dit Hestigeac Est 193 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation sans titre INCONNU	Non Seveso NON
FABRIMACO - ISDI	Estigeac Hestigeac Ouest 33127 Martignas-sur-Jalle	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
COLAS Sud-Ouest	Lieu dit Lande du Lucbert 33160 ST MEDARD EN JALLES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
COLAS Sud-Ouest	Lieu dit Lande du Lucbert 33160 ST MEDARD EN JALLES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Société BORDELAISE VALORISATION MATERIAUX	Lieu dit Hestigeac Est 193 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation sans titre INCONNU	Non Seveso NON
Société BORDELAISE VALORISATION MATERIAUX	Lieu dit Hestigeac Est 193 Avenue Marcel Dassault 33700 Mérignac	En exploitation sans titre INCONNU	Non Seveso NON
FABRIMACO - ISDI	Estigeac Hestigeac Ouest 33127 Martignas-sur-Jalle	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
FEREOL	272 avenue de l'Argonne 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
FABRIMACO - ISDI	Estigeac Hestigeac Ouest 33127 Martignas-sur-Jalle	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
COLAS Sud-Ouest	Lieu dit Lande du Lucbert 33160 ST MEDARD EN JALLES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
FEREOL	272 avenue de l'Argonne 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
FEREOL	272 avenue de l'Argonne 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
FEREOL	272 avenue de l'Argonne 33700 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
ECOPOLE BELLEVUE (exSOGEFI MATERIAUX)	Passé communale des Villas 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
ECOPOLE BELLEVUE (exSOGEFI MATERIAUX)	Passé communale des Villas 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
ECOPOLE BELLEVUE (exSOGEFI MATERIAUX)	Passé communale des Villas 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
AUDOIN ET FILS	lieu-dit Hestigeac-Est 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
AUDOIN ET FILS	lieu-dit Hestigeac-Est 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
ATE (AERO TECHNIQUE ESPACEex DPS)	BP n° 201 Aéroport 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
SNECMA-Mérignac	Zone Aéroportuaire 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
SNECMA-Mérignac	Zone Aéroportuaire 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
GARAGE DE L'ETOILE - De LIMA	27, Chemin de Pagneau 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
SNECMA-Mérignac	Zone Aéroportuaire 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
RIVOT Jean-Michel	Lieu-dit Les Deux Poteaux Sud 20 rue de l'Argonne 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
RIVOT Jean-Michel	Lieu-dit Les Deux Poteaux Sud 20 rue de l'Argonne 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
GARAGE DE L'ETOILE - De LIMA	27, Chemin de Pagneau 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
RIVOT Jean-Michel	Lieu-dit Les Deux Poteaux Sud 20 rue de l'Argonne 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
GARAGE DE L'ETOILE - De LIMA	27, Chemin de Pagneau 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
RIVOT Jean-Michel	Lieu-dit Les Deux Poteaux Sud 20 rue de l'Argonne 33689 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
ATE (AERO TECHNIQUE ESPACEex DPS)	BP n° 201 Aéroport 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
SABENA TECHNICS BOD SAS	19 rue Marcel Issartier 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
PENA METAUX SAS	26, Chemin de la Poudrière 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
PENA METAUX SAS	26, Chemin de la Poudrière 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
SNECMA-Mérignac	Zone Aéroportuaire 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
SABENA TECHNICS BOD SAS	19 rue Marcel Issartier 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
SABENA TECHNICS BOD SAS	19 rue Marcel Issartier 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
GARAGE DE L'ETOILE - De LIMA	27, Chemin de Pagneau 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
PENA METAUX SAS	26, Chemin de la Poudrière 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
ATE (AERO TECHNIQUE ESPACEex DPS)	BP n° 201 Aéroport 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
ATE (AERO TECHNIQUE ESPACEex DPS)	BP n° 201 Aéroport 33689 Mérignac	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
PENA METAUX SAS	26, Chemin de la Poudrière 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
SABENA TECHNICS BOD SAS	19 rue Marcel Issartier 33700 Mérignac	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	HT24A24A
Date de réalisation	24/01/2024
Localisation du bien	8 rue des Violettes 33700 MERIGNAC
Section cadastrale	BI 72, BI 69, BI 67
Altitude	42.48m
Données GPS	Latitude 44.849524 - Longitude -0.648972
Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BI 72, 000 BI 69, 000 BI 67
------------	---------------------------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

8 rue des Violettes
33700 MERIGNAC

Cadastre

BI 72, BI 69, BI 67

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte

zone B ²
forte

zone C ³
modérée

zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de MERIGNAC

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date

24/01/2024

Fin de validité

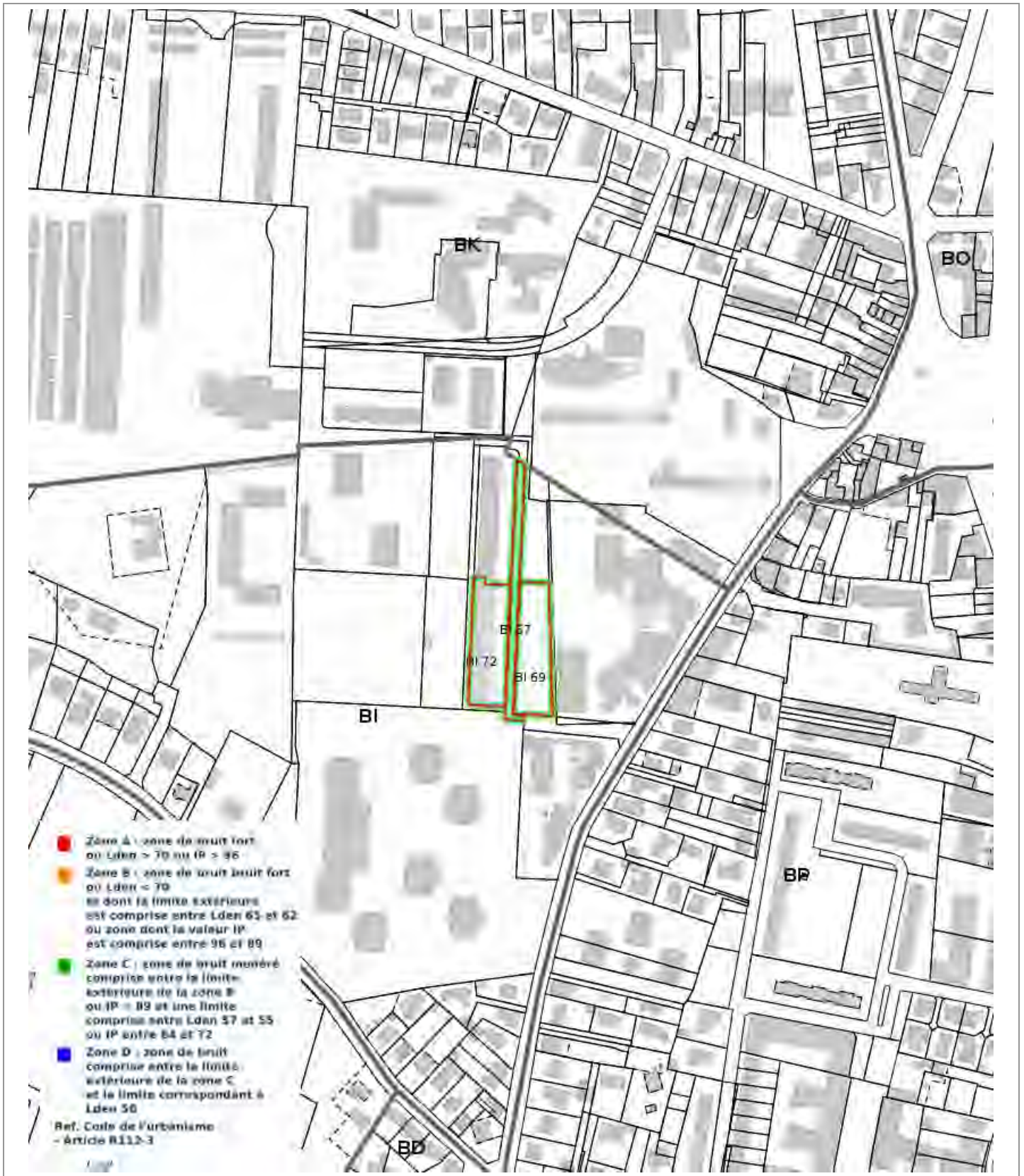
24/07/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.ere-pro.com>
© 2024 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne requièrent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° HT24A24A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES

AGENT

MM LAGISQUET BERGES
CENTRAL FORUM LE FORUM
10 PLACE ANDRE EMLINGER
64100 BAYONNE
Tél : 0559310606
Fax : 05 59 31 03 81
Email : AGENCE.LAGISQUETBERGES@AXA.FR
Portefeuille : 0064011244

SARL AAC AGENCE ATLANTIC
CONTROL
50 RUE CHAPELET
64200 BIARRITZ FR

ATTESTATION

Vos références :

Contrat n° 11084297004
Client n° 3458189204

AXA France IARD, atteste que :

SARL AAC AGENCE ATLANTIC CONTROL
50 RUE CHAPELET
64200 BIARRITZ

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11084297004 ayant pris effet le 01/04/2023

Le présent contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi que les clients, du fait de l'établissement des seuls documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :
1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 131-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

En complément de l'article 1.1 des Conditions générales, ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

1E062602030403

l'Habitation relatif aux diagnostics techniques.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

Autres activités garanties :

La garantie du contrat est également étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, y compris les clients du fait de :

. L'établissement des certificats de surface (Loi Carrez) prévu par la Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.

- . Infiltrométrie : Mesure de perméabilité à l'air
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesures, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesures, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications et mesures des systèmes de ventilation ; Activité de vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf selon le protocole ventilation RE2020
- DPE, bâtiment Neuf avec ou sans Mention,
- Attestation fin travaux RT2012 / RE2020,

. Diagnostic assainissement.

. Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité des logements.

. Copropriétés existantes et mise en copropriété notamment rédaction du règlement de copropriété, calcul des tantièmes, plans de la copropriété, calcul des charges, diagnostic technique global (Loi Allure 24 03 2014).

. Mesures des surfaces louées selon la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi BOUTIN.

. Etats des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

. L'établissement des états de conformité de la sécurité des piscines conformément à la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 et du décret d'application n°2003 -1389 du 31 décembre 2003 (art. L. 128-1 à 3 et R. 128-1 à 4 du code de la construction et de l'habitation).

DTA

DAPP

AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION

AUDIT ENERGETIQUE

Le PPT - Le Plan Pluriannuel de travaux

Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022)

A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DE MAITRISE D'ŒUVRE OU AMO SOUMISE A DECENNALE BATIMENT

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/04/2023 au 01/04/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à BAYONNE le 3 avril 2023

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

Montant des garanties et des franchises

Les montants d'indemnisation et les franchises sont fixés par sinistre, sauf lorsque la mention « par année d'assurance » figure au tableau ci-dessous.

Lorsque le montant de la garantie est fixé par année d'assurance, il s'entend quel que soit le nombre de sinistres touchant une même année d'assurance. Il s'épuise au fur et à mesure des règlements effectués.

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 5.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
<input type="checkbox"/> Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	750.000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/3

Certificat de compétences



Numéro d'accréditation
4-0598
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WI.CERT
« CERTIFICATION DE COMPÉTENCES
«Version 06»

Décerné à : **Hermann TODIA NDOULOUK** Sous le numéro : **C2020-SE01-022**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 22/12/2020 Au 21/12/2027
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/07/2020 Au 14/07/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/07/2020 Au 14/07/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 31/03/2020 Au 30/03/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 20/07/2021 Au 30/03/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 22/12/2020 Au 21/12/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis;

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.

Délivré à Thionville, le 20/07/2021
Par WI. CERT
Responsable de certification



Wi.Cert - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 82885893600010